

France

Published on Syngenta France (<https://www.syngenta.fr>)

[Accueil](#) > ELATUS ERA

ELATUS ERA



ELATUS ERA

Dernière mise à jour :

17.01.2021

Fongicides

Protection des cultures

N° AMM :

2160959



Protection
Fongicide
Responsable

Composition:

75 g/l

benzovindiflupyr

150 g/l

prothioconazole

Famille chimique:

Carboxamides

Triazoles

Formulation:

EC Concentré émulsionnable

Mode d'action:

Curatif : Propriété du prothioconazole, mais il faut éviter d'utiliser Elatus Era en traitement curatif pour éviter notamment le développement des souches de septoriose sur blés résistantes aux triazoles ou résistantes aux SDHI.

Préventif

Diffusant

Pénétrant

Systémique : Propriété du prothioconazole.

Translaminaire

Foliaire

ELATUS® ERA est une nouvelle spécialité à base de SOLATENOL® et de prothioconazole qui permet de lutter efficacement contre les maladies foliaires majeures des céréales. SOLATENOL est le nom de marque de la substance active benzovindiflupyr.

Son excellente efficacité combinée à une distribution uniforme et à une très forte affinité pour les tissus des feuilles donnent à ELATUS ERA une très longue durée d'action pour des feuilles vertes plus longtemps et plus de rendement*.

ELATUS ERA, produit prêt à l'emploi, est le nouveau standard technique avec un spectre d'efficacité complet sur les maladies foliaires majeures des principales céréales.

* Les feuilles vertes plus longtemps et les gains de rendements sont obtenus grâce à l'efficacité de ELATUS ERA sur les maladies.

Product CP: Tabs

- [Autorisations et Recommandations](#)
- [Classement et sécurité](#)
- [Conseils d`utilisation](#)
- [Urgences](#)
- [Mentions légales](#)

Autorisations et Recommandations

ELATUS ERA Avoine

Avoine

Traitement des parties aériennes

Rouille couronnée

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	Commentaire ZNT
1 L/ha	1/an	Min:31 Max:59	BBCH max 59	5	Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une ZNT de 5 mètres comportant un DVP non traité de 5 mètres en bordure des points d'eau.

Dose préconisée: 1 L/ha
Efficacité: Très efficace
Stade d'application préconisée: Autour de l'épiaison

ELATUS ERA Blés

Blés

Traitement des parties aériennes

Fusarioses sur épis

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	Commentaire ZNT
1 L/ha	1/an	Min:31 Max:69	BBCH max 69	5	Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une ZNT de 5 mètres comportant un DVP non traité de 5 mètres en bordure des points d'eau.

Condition d'emploi 1 application par culture, sur l'ensemble du complexe de maladies

règlementaire:
Dose préconisée:

Rouille brune

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	Commentaire ZNT
1 L/ha	1/an	Min:31 Max:69	BBCH max 69	5	Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une ZNT de 5 mètres comportant un DVP non traité de 5 mètres en bordure des points d'eau.

Condition d'emploi réglementaire: 1 application par culture, sur l'ensemble du complexe de maladies
Dose préconisée: 1 L/ha
Efficacité: Très efficace
Stade d'application préconisée: Autour du stade dernière feuille étalée (BBCH 39).

Rouille jaune

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	Commentaire ZNT
1 L/ha	1/an	Min:31 Max:69	BBCH max 69	5	Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une ZNT de 5 mètres comportant un DVP non traité de 5 mètres en bordure des points d'eau.

Condition d'emploi réglementaire: 1 application par culture, sur l'ensemble du complexe de maladies
Dose préconisée: 1 L/ha
Efficacité: Très efficace
Stade d'application préconisée: Autour du stade dernière feuille étalée (BBCH 39).

Rouille noire

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	Commentaire ZNT
1 L/ha	1/an	Min:31 Max:69	BBCH max 69	5	Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une ZNT de 5 mètres comportant un DVP non traité de 5 mètres en bordure des points d'eau.

Condition d'emploi réglementaire: 1 application par culture, sur l'ensemble du complexe de maladies
Dose préconisée:

Septoriose

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	Commentaire ZNT
1 L/ha	1/an	Min:31 Max:69	BBCH max 69	5	Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une ZNT de 5 mètres comportant un DVP non traité de 5 mètres en bordure des points d'eau.

Condition d'emploi réglementaire: 1 application par culture, sur l'ensemble du complexe de maladies
Dose préconisée: 1 L/ha
Efficacité: Très efficace
Stade d'application préconisée: Autour du stade dernière feuille étalée (BBCH 39).

ELATUS ERA Epeautre

Epeautre
 Traitement des parties aériennes

Fusarioses sur épis

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	Commentaire ZNT
1 L/ha	1/an	Min:31 Max:69	BBCH max 69	5	Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une ZNT de 5 mètres comportant un DVP non traité de 5 mètres en bordure des points d'eau.

Condition d'emploi réglementaire: 1 application par culture, sur l'ensemble du complexe de maladies
Dose préconisée:

Rouille brune

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	Commentaire ZNT
1 L/ha	1/an	Min:31 Max:69	BBCH max 69	5	Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une ZNT de 5 mètres comportant un DVP non traité de 5 mètres en bordure des points d'eau.

Condition d'emploi réglementaire: 1 application par culture, sur l'ensemble du complexe de maladies
Dose préconisée: 1 L/ha
Efficacité: Très efficace
Stade d'application préconisée: Autour du stade dernière feuille étalée (BBCH 39).

Rouille jaune

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	Commentaire ZNT
1 L/ha	1/an	Min:31 Max:69	BBCH max 69	5	Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une ZNT de 5 mètres comportant un DVP non traité de 5 mètres en bordure des points d'eau.

Condition d'emploi réglementaire: 1 application par culture, sur l'ensemble du complexe de maladies

Dose préconisée: 1 L/ha

Efficacité: Très efficace

Stade d'application préconisée: Autour du stade dernière feuille étalée (BBCH 39).

Rouille noire

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	Commentaire ZNT
1 L/ha	1/an	Min:31 Max:69	BBCH max 69	5	Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une ZNT de 5 mètres comportant un DVP non traité de 5 mètres en bordure des points d'eau.

Condition d'emploi réglementaire: 1 application par culture, sur l'ensemble du complexe de maladies

Dose préconisée:

Septoriose

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	Commentaire ZNT
1 L/ha	1/an	Min:31 Max:69	BBCH max 69	5	Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une ZNT de 5 mètres comportant un DVP non traité de 5 mètres en bordure des points d'eau.

Condition d'emploi réglementaire: 1 application par culture, sur l'ensemble du complexe de maladies

Dose préconisée: 1 L/ha

Efficacité: Très efficace

Stade d'application préconisée: Autour du stade dernière feuille étalée (BBCH 39).

ELATUS ERA Orges

Orges

Traitement des parties aériennes

Helminthosporiose

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	Commentaire ZNT
1 L/ha	1/an	Min:31 Max:59	BBCH max 59	5	Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une ZNT de 5 mètres comportant un DVP non traité de 5 mètres en bordure des points d'eau.

Condition d'emploi réglementaire: 1 application par culture, sur l'ensemble du complexe de maladies

Dose préconisée: 1 L/ha

Efficacité: Très efficace

Stade d'application préconisée: Autour du stade sortie des barbes (BBCH 51).

Ramulariose

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	Commentaire ZNT
1 L/ha	1/an	Min:31 Max:59	BBCH max 59	5	Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une ZNT de 5 mètres comportant un DVP non traité de 5 mètres en bordure des points d'eau.

Condition d'emploi réglementaire: 1 application par culture, sur l'ensemble du complexe de maladies

Dose préconisée: 1 L/ha

Efficacité: Très efficace

Stade d'application préconisée: Autour du stade sortie des barbes (BBCH 51).

Rhynchosporiose

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	Commentaire ZNT
1 L/ha	1/an	Min:31 Max:59	BBCH max 59	5	Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une ZNT de 5 mètres comportant un DVP non traité de 5 mètres en bordure des points d'eau.

Condition d'emploi réglementaire: 1 application par culture, sur l'ensemble du complexe de maladies

Dose préconisée: 1 L/ha

Efficacité: Très efficace

Stade d'application préconisée: Autour du stade sortie des barbes (BBCH 51).

Rouille jaune

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	Commentaire ZNT
1 L/ha	1/an	Min:31 Max:59	BBCH max 59	5	Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une ZNT de 5 mètres comportant un DVP non traité de 5 mètres en bordure des points d'eau.

Condition d'emploi réglementaire: 1 application par culture, sur l'ensemble du complexe de maladies

Dose préconisée: 1 L/ha

Efficacité: Très efficace

Stade d'application préconisée: Autour du stade sortie des barbes (BBCH 51).

Rouille naine

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	Commentaire ZNT
1 L/ha	1/an	Min:31 Max:59	BBCH max 59	5	Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une ZNT de 5 mètres comportant un DVP non traité de 5 mètres en bordure des points d'eau.

Condition d'emploi réglementaire: 1 application par culture, sur l'ensemble du complexe de maladies

Dose préconisée: 1 L/ha

Efficacité: Très efficace

Stade d'application préconisée: Autour du stade sortie des barbes (BBCH 51).

ELATUS ERA Seigles

Seigles

Traitement des parties aériennes

Rhynchosporiose

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	Commentaire ZNT
1 L/ha	1/an	Min:31 Max:69	BBCH max 69	5	Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une ZNT de 5 mètres comportant un DVP non traité de 5 mètres en bordure des points d'eau.

Condition d'emploi réglementaire: 1 application par culture, sur l'ensemble du complexe de maladies

Dose préconisée: 1 L/ha

Efficacité: Très efficace

Stade d'application préconisée: Autour du stade dernière feuille étalée (BBCH 39).

Rouille brune

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	Commentaire ZNT
1 L/ha	1/an	Min:31 Max:69	BBCH max 69	5	Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une ZNT de 5 mètres comportant un DVP non traité de 5 mètres en bordure des points d'eau.

Condition d'emploi réglementaire: 1 application par culture, sur l'ensemble du complexe de maladies

Dose préconisée: 1 L/ha

Efficacité: Très efficace

Stade d'application préconisée: Autour du stade dernière feuille étalée (BBCH 39).

Rouille dispersée

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	Commentaire ZNT
1 L/ha	1/an	Min:31 Max:69	BBCH max 69	5	Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une ZNT de 5 mètres comportant un DVP non traité de 5 mètres en bordure des points d'eau.

Condition d'emploi réglementaire: 1 application par culture, sur l'ensemble du complexe de maladies

Dose préconisée: 1 L/ha

Efficacité: Très efficace

Stade d'application préconisée: Autour du stade dernière feuille étalée (BBCH 39).

ELATUS ERA Triticale

Triticale

Traitement des parties aériennes

Fusarioses sur épis

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	Commentaire ZNT
1 L/ha	1/an	Min:31 Max:69	BBCH max 69	5	Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une ZNT de 5 mètres comportant un DVP non traité de 5 mètres en bordure des points d'eau.

Condition d'emploi réglementaire: 1 application par culture, sur l'ensemble du complexe de maladies

Dose préconisée:

Rhynchosporiose

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	Commentaire ZNT
1 L/ha	1/an	Min:31 Max:69	BBCH max 69	5	Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une ZNT de 5 mètres comportant un DVP non traité de 5 mètres en bordure des points d'eau.

Condition d'emploi réglementaire: 1 application par culture, sur l'ensemble du complexe de maladies

Dose préconisée: 1 L/ha

Efficacité: Très efficace

Stade d'application préconisée: Autour du stade dernière feuille étalée (BBCH 39).

Rouille brune

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	Commentaire ZNT
1 L/ha	1/an	Min:31 Max:69	BBCH max 69	5	Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une ZNT de 5 mètres comportant un DVP non traité de 5 mètres en bordure des points d'eau.

Condition d'emploi réglementaire: 1 application par culture, sur l'ensemble du complexe de maladies

Dose préconisée: 1 L/ha

Efficacité: Très efficace

Stade d'application préconisée: Autour du stade dernière feuille étalée (BBCH 39).

Rouille jaune

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	Commentaire ZNT
1 L/ha	1/an	Min:31 Max:69	BBCH max 69	5	Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une ZNT de 5 mètres comportant un DVP non traité de 5 mètres en bordure des points d'eau.

Condition d'emploi réglementaire: 1 application par culture, sur l'ensemble du complexe de maladies

Dose préconisée: 1 L/ha

Efficacité: Très efficace

Stade d'application préconisée: Autour du stade dernière feuille étalée (BBCH 39).

Rouille noire

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	Commentaire ZNT
1 L/ha	1/an	Min:31 Max:69	BBCH max 69	5	Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une ZNT de 5 mètres comportant un DVP non traité de 5 mètres en bordure des points d'eau.

Condition d'emploi réglementaire: 1 application par culture, sur l'ensemble du complexe de maladies

Dose préconisée:

Septoriose

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	Commentaire ZNT
1 L/ha	1/an	Min:31 Max:69	BBCH max 69	5	Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une ZNT de 5 mètres comportant un DVP non traité de 5 mètres en bordure des points d'eau.

Condition d'emploi réglementaire: 1 application par culture, sur l'ensemble du complexe de maladies

Dose préconisée: 1 L/ha

Efficacité: Très efficace

Stade d'application préconisée: Autour du stade dernière feuille étalée (BBCH 39).

Classement et sécurité

Classement selon le règlement DPD/CLP :

Cette note est destinée uniquement aux produits avec un étiquetage **DPD** (ancien classement conforme à la Directive 99/45/CE).

Si un produit est mis sur le marché **avant le 1^{er} juin 2015** et si ce produit est vendu à l'utilisateur **avant le 1^{er} juin 2017** alors son utilisation est possible par l'agriculteur jusqu'à épuisement des stocks. Vous trouverez toutes les informations nécessaires sur la FDS.

Classement



SGH07



SGH09

Mention d'avertissement

Attention

Délai de rentrée

- Pour les travailleurs : 48 Heures

Mentions de danger

- H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
- H335 - Peut irriter les voies respiratoires.
- H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Conseils de Prudence et Mesures de Gestions des risques

- P102 Tenir hors de portée des enfants.
- P261 Éviter de respirer les embruns de pulvérisation.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases)
- P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
- P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.
- Spa1 Pour éviter le développement de résistance au benzovindiflupyr, le nombre d'applications de la préparation est limité à 1 application maximum par campagne sur orge, blé, épeautre et triticaire toutes maladies confondues.
- Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau.
- Contient un mélange de N,N-diméthyl-octanamide et de N,N-diméthyl-décaneamide.
- SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

Équipement de Protection Individuelle (EPI)

- Pour l'opérateur, porter PENDANT L'APPLICATION AVEC TRACTEUR AVEC CABINE (PULVERISATION VERS LE BAS) dans le cadre d'une application effectuée à l'aide d'un pulvérisateur à rampe: une combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant, des gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.
- Pour l'opérateur, porter PENDANT L'APPLICATION AVEC TRACTEUR SANS CABINE (PULVERISATION VERS LE BAS) dans le cadre d'une application effectuée à l'aide d'un pulvérisateur à rampe: une combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35% avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant, des gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation.
- Pour l'opérateur, porter PENDANT LE MELANGE/CHARGEMENT dans le cadre d'une application effectuée à l'aide d'un pulvérisateur à rampe: des gants en nitrile certifiés EN 374-3, une combinaison de travail en polyester 65%/coton 35% avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant, un EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée, des lunettes ou écran facial certifié norme EN 166 (CE, sigle 3).
- Pour l'opérateur, porter PENDANT LE NETTOYAGE DU MATERIEL DE PULVERISATION dans le cadre d'une application effectuée à l'aide d'un pulvérisateur à rampe: des gants en nitrile certifiés EN 374-3, une combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant, un EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée.
- Pour le travailleur, porter une combinaison de travail (cotte en coton/polyester 35%/65% - grammage d'au moins 230 g/m²) avec traitement déperlant et, en cas de contact avec la culture traitée, des gants en nitrile certifiés EN 374-3.

Conseils d`utilisation

Préparation de la bouillie

Utiliser un matériel de pulvérisation en bon état et vérifié régulièrement. Ne préparer que la quantité de bouillie nécessaire à la superficie à traiter de façon à éviter les surplus difficiles à éliminer. Remplir le pulvérisateur sur une aire étanche sur laquelle les écoulements accidentels peuvent être récupérés ; veiller à éviter tout retour de bouillie vers la source d'eau en utilisant une cuve intermédiaire, et/ou un clapet anti-retour et/ou une vanne programmable. Remplir la cuve du pulvérisateur aux deux-tiers, mettre l'agitateur en marche avec agitation modérée, verser la quantité nécessaire d'ELATUS Era.

Compléter la cuve avec le niveau d'eau manquant. ELATUS Era s'utilise avec tous types de buses et avec un volume de bouillie/ha très large (100 à 300 litres/ha) sur céréales. Rincer les emballages vides trois fois et vider l'eau de rinçage dans la cuve.

Pulvérisation

Consulter les prévisions météorologiques et ne pas traiter en cas de conditions défavorables (vent supérieur à 3 sur l'échelle de Beaufort, précipitations prévues à court terme).

Régler la hauteur de la rampe pour obtenir une pulvérisation homogène sur les feuilles les plus hautes par un bon recroisement des buses.

Volume d'eau

100 à 300 l/ha.

Paramètres pression

De 1,5 à 3 bars

Délai sans pluie

Temps de séchage de la bouillie.

Type de buse

A limitation de dérive

A fente

Mélanges

Respecter la réglementation en vigueur

Précaution à prendre pour le stockage, la destruction du produit et de l'emballage

- Pour le stockage : se référer à l'étiquette du produit.
- Élimination du produit, de l'emballage et des équipements de protection individuelle (EPI) usagés :

Réemploi de l'emballage interdit.

En fonction des produits / contenants achetés :

- Apporter les emballages ouverts, rincés (3 fois minimum) et égouttés à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou à une autre collecte organisée.

- Pour les cartons et sacs : Apporter les emballages vidés et pliés à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou à un autre service de collecte spécifique.
- Pour les futs plastiques et métalliques au-delà de 25 l et ce jusqu'à 300 l : Apporter les emballages vidés et fermés à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou à un autre service de collecte spécifique.

Pour l'élimination des produits non utilisables, rapporter le produit dans son emballage d'origine à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.

Rapporter les EPI usagés dans un sac translucide, à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Syngenta France SAS est partenaire de la filière ADIVALOR.

- Pour les gros emballages de 500 litres et 1000 litres : L'emballage bénéficie d'une reprise par le fabricant. Pour les conditions, veuillez-vous référer au document attaché sur l'emballage

Urgences

En cas d'urgence appeler le 112 ou le 15 et le centre anti-poison.
Numéro d'urgence Syngenta France N° vert 0 800 803 264.

 N° Vert 0 800 803 264

En cas d'accident de transport composer le 06 11 07 32 81.
Signalez vos symptômes au réseau Phyt'attitude N° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe)



Signalez-nous vos symptômes

 N° Vert 0 800 887 887
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Premiers soins en cas d'incident :

En cas d'ingestion : appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin, et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Ne pas faire vomir.

En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé et rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet.

En cas de projection dans les yeux : rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau tiède, paupières ouvertes et consulter un spécialiste.

En cas d'inhalation : amener la personne à l'air libre.

Pour des informations complémentaires, se référer à la section 4 de la fiche de données de sécurité.

Mentions légales

- ELATUS® ERA - Attention - H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. H335 - Peut irriter les voies respiratoires. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 - Respectez les

instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



Syngenta France SAS - 1228, Chemin de l'Hobit 31790 Saint-Sauveur France.

SAS au capital de 111 447 427 Euros. RCS – RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-communautaire : FR 11 443 716 832. N° d'agrément MP02249 : distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels

ELATUS® ERA - AMM N° 2160959 - Composition : 75 g/l benzovindiflupyr * + 150 g/l prothioconazole ** - P102 Tenir hors de portée des enfants. P261 Éviter de respirer les embruns de pulvérisation. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases) P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'élimination des déchets agréée. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. Spa1 Pour éviter le développement de résistance au benzovindiflupyr, le nombre d'applications de la préparation est limité à 1 application maximum par campagne sur orge, blé, épeautre et triticales toutes maladies confondues. Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau.

® Marque enregistrée et * substance active brevetée d'une société du groupe Syngenta. ** substance active d'origine Bayer.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta.fr .
